

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 04 avril 2025 à 17h30 en Mairie

Présents : MM. Serge LOUDES (Maire), Nicole SCURI (1^{ère} Adjointe), Philippe SARACIVA (2^{ème} Adjoint), Philippe MOULIE, (3^{ème} Adjoint), Christelle CLAUDE, Claude RAUBER, Armand MORAZZANI.

Etaient excusés : Martine PROTO (donne pouvoir à Claude RAUBER), Carole HUMBERT-CRINELLI (donne pouvoir à Christelle CLAUDE), Armand MORAZZANI (donne pouvoir à Philippe SARACIVA).

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Nicole SCURI.

ORDRE DU JOUR :

- Signature des précédentes délibérations.
- Délibération portant sur la prise en charge des transports scolaires à compter de 2025-2026.
- Délibération portant sur l'acquisition d'une œuvre de Monsieur MOUAROUR.
- Délibération portant sur la demande de subvention à La Région pour étude de faisabilité de pose de panneaux photovoltaïque sur nouveau bâtiment.
- Délibération portant sur le renouvellement de la convention tripartite avec la mairie de Barjols et l'ODEL VAR.
- Délibération portant l'approbation du Compte Financier Unique 2024.
- Délibération portant le vote du budget primitif 2025.
- Délibération portant le vote des taux impôts locaux 2025.
- Questions diverses.

OBJET : PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES A COMPTER DE L'ANNEE 2025-2026

Monsieur le Maire expose,

La communauté d'Agglomération de la Provence Verte nous informe qu'à compter de l'année 2025-2026, La Région a décidé de réévaluer le quotient familial pour l'accès au tarif réduit qui passe de 710€ à 800€ et demande à la commune de délibérer les participations aux frais de transports à compter de l'année 2025-2026.

La commune de Châteauvert a toujours pris en charge l'intégralité des abonnements aux transports scolaires pour les élèves de primaire, collège, et lycée sera de 40€ par élève pour les transports ZOU (La Région) et de 60€ pour les transports MOUV'ENBUS.

Monsieur le Maire précise que les remboursements intercommunaux et communaux seront effectués sur la base d'un seul abonnement par ayant droit par an, et que le

cumul des participations communales et intercommunales ne pourra être supérieur au montant de l'abonnement réglé par l'élève.

Monsieur le Maire demande que le Conseil Municipal se prononce sur cette participation et précise que tous les élèves de la commune en bénéficieront.

Détail des prises en charge :

RESEAU	Abonnement Annuel	Participation intercommunale	Participation communale
Agglomération Provence Verte	110 € Primaire	0 €	0 €
Mouv'enbus	110 € Collège / Lycée Demi-pensionnaire	50 €	60 €
	110 € Etudiants moins de 26 ans	50 €	0 €
	30 € Tarification combinée	0 €	0 €
La Région	90 € Collège / Lycée	50 €	40 €
La Région	90 € Etudiants jusqu'à 26 ans	50 €	0 €
ZOU	45 € quotient familial inférieur à 800 €	20 €	25 €
	30 € Tarification combinée	0 €	0 €

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : DELIBERATION PORTANT SUR L'ACQUISITION D'UNE SCULPTURE.

Monsieur Michel MURAOUR a déposé un courrier proposant à la commune de faire l'acquisition d'une de ses œuvres pour le Jardin des Sculptures.

La commission Sculptures s'est rendu à l'atelier de celui-ci pour découvrir les œuvres proposées.

C'est l'œuvre appelé « Tronc de Palmier » qui est proposé au Conseil Municipal pour un montant de 5 800.00€ TTC (Cinq mille huit cent euros).

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR ETUDE DE PROJET PHOTOVOLTAIQUE SUR TOITURE DU GARAGE-ATELIER RESIDENCE ET ATELIER D'ARTISTES.

Monsieur le Maire expose qu'un projet de pose de panneaux photovoltaïque est prévue sur la toiture du nouveau bâtiment en cours de construction (garage-atelier résidence et atelier d'artiste).

Pour cela une étude est nécessaire pour établir la faisabilité technique, commerciale et juridique.

Le plan de financement se présente comme suit :

OBJET	MONTANT T.T.C	MONTANT H.T
Etude de projet de pose de panneaux photovoltaïque	4 500€	3 750€

Subventions demandées :

La Région.....2 625€ HT 70%

Autofinancement Commune : 1 125€ HT 30%

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

**OBJET : DELIBERATION PORTANT SUR LE MONTANT DE L'AIDE AUX FAMILLES
POUR LE CENTRE AERE ODEL VAR A COMPTER DE L'ANNEE 2025**

Mr Le Maire expose,

La commune de Barjols nous informe que le marché avec ODEL VAR a été renouvelé et qu'il faut délibérer afin de signer la convention tripartite entre la commune de Barjols et l'association l'ODEL VAR qui propose des activités extrascolaires.

Cette convention tripartite est valable à compter de janvier 2025 et ce pendant toute la durée du marché soit trois ans.

Un montant d'aides aux familles est proposé à hauteur de 210€ (deux cent dix euros) par enfant et par an, qui correspond actuellement à 6 jours en centre aéré, incluant les charges supplétives facturées par la Mairie de Barjols.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire qui s'est retiré, vote le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 :

Il y a parfaite concordance entre nos comptes et ceux de la Perception de Brignoles, en ce qui concerne le Compte Financier Unique de la Commune.

Pour le C.F.U. de la Commune, nous terminons l'année 2024 avec un résultat

- en section de fonctionnement de + 93 431.97€

- en section d'investissement de + 111 531.11€

Sur l'année 2024,

Nous avons émis en Fonctionnement :

217 961.39€ de dépenses,

311 393.36€ de recettes.

En ce qui concerne l'Investissement :

286 451.95€ de dépenses,

397 983.06€ de recettes.

Nous avons déjà un report de l'exercice 2023

En Fonctionnement + 552 458.16€

En Investissement + 50 974.04€

Ce qui nous donne un résultat de clôture de l'exercice cumulé en 2024

En Fonctionnement + 645 890.13€

En Investissement + 162 505.15€

Soit un résultat cumulé des sections de + 808 395.28€.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

DELIBERATION PORTANT SUR LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Exposé :

Selon les articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes. La commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2024 après approbation du Compte Financier Unique, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser. Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu préalablement au vote du budget, le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2025.

L'équilibre par section du budget primitif 2025 s'établit comme suit :

Budget Principal - Fonctionnement

Dépenses 891 241.97 €,

Recettes 891 241.97 €,

Budget Principal - Investissement

Dépenses 708 103.04 €,

Recettes 708 103.04 €,

Nous arrivons bien entendu à l'équilibre de notre budget pour un total de 1 599 345. €.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2025

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Serge LOUDES, s'est réuni pour voter le **BUDGET PRIMITIF 2025** qui a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur Le Maire propose de maintenir les taux de l'année précédente,

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- La taxe d'habitation : 4.11%
- La taxe foncière sur le bâti de 20.70% (soit 5.21% de la commune taux inchangé + 15.49% du département)
- La taxe foncière sur le non bâti de 50.22%, taux inchangé.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses :

Anniversaire de Melle DURY Nicole :

En l'honneur des 100 ans de Mademoiselle DURY Nicole, le vendredi 6 juin 2025, une messe aura lieu à 10h30 en l'église de Châteauvert suivi d'un apéritif offert par la Mairie à la Maison Communale.